



HOCKEY CANADA
2424 University Drive NW, 2424, promenade University N.O., Calgary, AB T2N 3Y9
Phone/Tél : (403) 777-3636 Fax/Télé : (403) 777-3635 www.hockeycanada.ca

SYSTÈME PAR NIVEAU

Niveau I

Inscription/accréditation	Un candidat devient accrédité au Niveau I en assistant au séminaire complet de Niveau I. Certaines divisions obligent les candidats à subir un examen national qui doit être corrigé et retourné avant la fin du séminaire.
Durée	Minimum de huit (8) heures d'enseignement Peut être présenté en deux soirées, un samedi ou un dimanche.

Remarque	<ol style="list-style-type: none">1. L'officiel qui satisfait aux exigences du Niveau I reçoit un certificat et une carte.2. Plus de 13 000 officiels de Niveau I sont inscrits chaque année.3. Les divisions peuvent établir des critères d'âge minimum.
-----------------	---

Niveau II

Inscription/accréditation	Le candidat doit être âgé d'au moins seize (16)ans pour obtenir une accréditation de Niveau II. Il doit obtenir une note d'au moins 70 % lors de l'examen national écrit qui doit être corrigé et retourné avant la fin du séminaire. Il doit réussir une évaluation pratique sur glace effectuée par un superviseur de division du programme des officiels du Hockey Canada compétent.
Durée	Minimum de huit (8) heures d'enseignement Peut être présenté en deux soirées, un samedi ou un dimanche.

Remarque	<ol style="list-style-type: none">1. Un officiel novice de dix-sept (17) ans ou plus peut obtenir une accréditation des Niveaux I et II au cours de la même année, selon ses compétences. C'est la seule possibilité qu'offre le programme des officiels du Hockey Canada de franchir deux niveaux de formation dans une même année. Cette exception a pour but d'encourager les individus ayant de l'expérience comme joueur ou comme entraîneur à participer comme officiel.2. L'officiel recevra un autocollant de Niveau II (à apposer sur le certificat reçu au Niveau I) lors de la réussite du séminaire, de l'examen et de l'évaluation sur glace.3. Plus de 10 000 officiels de Niveau II sont inscrits par année.
-----------------	---

Note	<ol style="list-style-type: none">1. A novice official, seventeen (17) years of age or older, may obtain Level I and II certification in one year based on ability. This is the only opportunity within the Hockey Canada Officiating Program to accomplish two levels in one year. This is designed to encourage persons with playing or coaching experience to consider officiating.2. Upon successful completion of the clinic, examination and on-ice supervision, the official should receive a Level II sticker (to be affixed to the certificate received with Level I) and certification card.
-------------	---

3. There are over 10,000 Level II officials registered annually.

Niveau III

**Inscription/
accréditation**

L'officiel doit posséder une accréditation complète de Niveau II et au moins une année d'expérience à ce niveau.
Il doit assister et participer à tous les cours du séminaire de Niveau III.
Il doit obtenir une note d'au moins 80 % lors de l'examen national écrit qui doit être corrigé et retourné avant la fin du séminaire.
Il doit être capable d'arbitrer les éliminatoires du hockey mineur.
Il doit réussir une évaluation pratique sur glace effectuée par un superviseur de division du programme des officiels du Hockey Canada compétent.

Durée

Minimum de huit (8) heures d'enseignement
L'officiel de Niveau III doit connaître à fond les règlements de jeu et les responsabilités de l'officiel.
Mode de prestation semblable au Niveau II, bien que le séminaire de Niveau III dure habituellement une journée complète.

Remarque

1. L'officiel recevra un autocollant de Niveau III et une carte d'accréditation lors de la réussite du séminaire, de l'examen et de l'évaluation sur glace.
2. Plus de 5 000 officiels de Niveau III sont inscrits par année.

Niveau IV

**Inscription/
accréditation**

L'officiel doit posséder une accréditation complète de Niveau III et au moins une année d'expérience à ce niveau.
La participation au Niveau IV se fait sur invitation par la division seulement.
Il doit assister et participer à tous les cours du séminaire de Niveau IV.
Il doit obtenir une note d'au moins 80 % lors de l'examen national écrit.
Il doit réussir une évaluation pratique sur glace effectuée par un superviseur de division du programme des officiels du Hockey Canada compétent.
Il doit être capable d'arbitrer dans n'importe quelle des catégories indiquées sous la rubrique «but».
L'accréditation est refusée lorsqu'un officiel échoue l'évaluation pratique sur glace.
L'officiel a néanmoins le droit de demander une deuxième évaluation qui sera effectuée lorsque la division le jugera à propos, sans frais pour la division.

Durée

Minimum de quatorze (14) heures d'enseignement. Le séminaire est généralement présenté pendant une fin de semaine complète. La matière à l'étude du Niveau V est établie par le bureau national de Hockey Canada. Les divisions sont encouragées à communiquer avec le directeur du programme des officiels du Hockey Canada afin d'obtenir de l'aide à organiser un séminaire de Niveau V.

Remarque

1. L'officiel recevra un autocollant de Niveau IV et une carte d'accréditation lors de la réussite du séminaire, de l'examen et de l'évaluation sur glace.
2. Plus de 900 officiels de Niveau IV sont inscrits par année.



HOCKEY CANADA

2424 University Drive NW, 2424, promenade University N.O., Calgary, AB T2N 3Y9
Phone/Tél : 403-777-3636 Fax/Télé : 403-777-3635 www.hockeycanada.ca

Niveau V

Inscription/ accréditation

L'officiel doit posséder une accréditation complète de Niveau IV et au moins une année d'expérience à ce niveau.

La participation au Niveau V se fait sur invitation par la division seulement.

Il doit assister et participer à tous les cours du séminaire de Niveau V.

Il doit obtenir une note d'au moins 90 % lors de l'examen national écrit.

Il doit réussir une évaluation pratique sur glace effectuée par un superviseur de division du programme des officiels du Hockey Canada compétent.

Il doit subir une évaluation de sa condition physique et de ses aptitudes en patins.

Il doit être capable d'arbitrer dans n'importe quelle des catégories indiquées sous la rubrique "but".

Durée

Minimum de quatorze (14) heures d'enseignement. Le séminaire est généralement présenté pendant une fin de semaine complète. La matière à l'étude du Niveau V est établie par le bureau national de Hockey Canada. Les divisions sont encouragées à communiquer avec le directeur du programme des officiels du Hockey Canada afin d'obtenir de l'aide à organiser un séminaire de Niveau V.

Remarque

1. Tous les officiels qui atteignent le Niveau V doivent subir tous les ans un examen national écrit et une évaluation de leur condition physique afin de se qualifier pour les compétitions inter-divisions.
2. L'officiel recevra un autocollant de Niveau V et une carte d'accréditation lors de la réussite du séminaire, de l'examen et de l'évaluation sur glace.
3. Plus de 200 officiels de Niveau V sont inscrits par année.

Niveau VI

Inscription/ accréditation

Les candidatures sont proposées au bureau national de Hockey Canada par les divisions et sont examinées par un comité de sélection.

L'officiel doit posséder une accréditation complète de Niveau V (comprenant l'évaluation de la condition physique) et au moins une année d'expérience à ce niveau.

Il doit assister et participer à tous les cours du séminaire de Niveau VI.

Il doit obtenir une note d'au moins 90 % lors de l'examen national écrit.

Il doit réussir une évaluation pratique sur glace effectuée par un superviseur national.

Il doit effectuer un travail écrit exigé par l'arbitre-en-chef du Hockey Canada.

Durée

Les séminaires de Niveau VI sont offerts selon la demande nationale pour un séminaire de Niveau VI. Il incombe au directeur du programme des officiels du hockey canadien de choisir le site et le programme, d'établir les critères et d'examiner les compétences des candidats.

Minimum de quatre (4) jours d'enseignement.

On essaie de présenter le séminaire de concert avec un programme d'entraînement d'envergure ou au début de la saison, en collaboration avec les ligues locales, afin que les officiels puissent arbitrer des mêlées ou des matches.

Remarque

1. Tous les officiels qui atteignent le Niveau VI doivent subir chaque année un examen national écrit et une évaluation de leur condition physique afin de se qualifier pour les compétitions inter-divisions, nationales et internationales.
2. Plus de 70 officiels de Niveau VI sont inscrits par année.



HOCKEY CANADA

2424 University Drive NW, 2424, promenade University N.O., Calgary, AB T2N 3Y9

Phone/Tél : 403-777-3636 Fax/Télé : 403-777-3635 www.hockeycanada.ca